

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 1^{er} mars 2013
à 9 H 30 à La Roche Bernard

6. Emplois 2013 : Création

A) Emplois non permanents saisonniers et stagiaires de l'enseignement supérieur

Comme chaque année, le Conseil d'Administration est appelé à se prononcer sur la création ou le renouvellement, pour l'année 2013, d'emplois non-permanents, dans les conditions fixées par la loi du 26 janvier 1984.

Il est proposé de maintenir l'effectif saisonnier à son niveau de 2012 (soit 19 mois cumulés, pour 34 mois en 2009).

1. UNITE « Ouvrages Hydrauliques – Navires »

a) Barrage d'Arzal

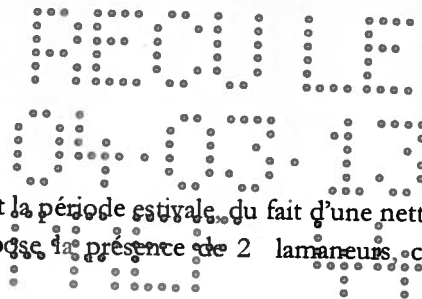
- L'exploitation normale du barrage nécessite depuis 2002, la présence de 5 barragistes à temps complet, pour en assurer l'entretien et la gestion.

Les jours fériés, congés annuels, repos compensateurs et récupération, entraînent la nécessité de recruter un agent contractuel en période estivale, afin de répondre aux exigences minimum (2 agents à l'entretien – 1 à la gestion).

Il est donc proposé le renouvellement en 2013 de l'emploi suivant, à prendre en charge par le Budget Principal de l'I.A.V. :

ASSISTANT BARRAGISTE CONTRACTUEL

Nature des fonctions	Exploitation et entretien du Barrage
Niveau de recrutement	Catégorie C – Adjoint technique de 2 ^{ème} classe
Niveau de rémunération	Grille indiciaire et régime indemnitaire du grade
Période de recrutement	Août 2013



- L'exploitation normale du barrage durant la période estivale, du fait d'une nette augmentation de la navigation de plaisance en transit par le barrage, impose la présence de 2 lamaneurs, chargés de faciliter et accélérer les éclusages.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration le renouvellement en 2013 des 2 emplois suivants à prendre en charge par le Budget Principal de l'I.A.V. :

2 LAMANEURS CONTRACTUELS

Nature des fonctions	Organisation et aide matérielle au placement des bateaux et à leurs entrées et sorties de l'écluse, travaux de petit entretien.
Niveau de recrutement	Catégorie C – Adjoint technique 2 ^{ème} Classe
Niveau de rémunération	Grille indiciaire et régime indemnitaire du grade
Période de recrutement	Du 1 ^{er} Mai au 30 septembre 2013 (5 jours par semaine)

b) Pont de Cran

L'exploitation normale du Pont de Cran, à Saint-Dolay, nécessite la présence de deux agents permanents à temps complet.

Les jours fériés, congés annuels et récupérations entraînent la nécessité de recruter un agent contractuel en période estivale.

Il est donc proposé le renouvellement en 2013 de l'emploi suivant, à prendre en charge par le Budget principal :

PONTIER CONTRACTUEL

Nature des fonctions	Exploitation et entretien du Pont de Cran
Niveau de recrutement	Catégorie C – Adjoint technique 2 ^{ème} Classe
Niveau de rémunération	Grille indiciaire et régime indemnitaire du grade
Durée	Juillet et août 2013

c) Observation hydrométrique

Il apparaît nécessaire de faire appel, dans les marais de l'Isac et dans les marais de la Chère, aux services de 3 Observateurs Hydrométriques chargés chaque jour de prendre les niveaux du fleuve ce qui représente un temps de travail hebdomadaire de 3 heures pour chacun.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration, de créer pour l'exercice 2013, les 3 emplois non permanents d'observateurs hydrométriques, à prendre en charge par le budget Principal de l'I.A.V., dans les conditions suivantes :

3 OBSERVATEURS HYDROMETRIQUES

Nature des fonctions	Observation hydrométrique
Niveau de recrutement	Catégorie C – Adjoint technique 2 ^{ème} Classe
Niveau de rémunération	Montant forfaitaire net de la vacation trimestrielle : 100 € (versement annuel en décembre)
Durée	Année 2013

2. *UNITE « Milieux naturels »*

Visites guidées de la Passe à Poissons du Barrage d'Arzal

La plus forte fréquentation touristique sur le barrage d'Arzal pendant la période estivale, et l'intérêt du grand public pour la passe à poissons, imposent de recruter un agent contractuel chargé des visites guidées de cet équipement du barrage.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration de renouveler pour l'exercice 2013, l'emploi non permanent suivant, à prendre en charge sur le Budget Principal de l'I.A.V, dans les conditions suivantes :

GUIDE ANIMATEUR CONTRACTUEL

Nature des fonctions	Fonctions de guide, d'animation pédagogique et de surveillances des visites
Niveau de recrutement	Catégorie C – Adjoint technique 2 ^{ème} Classe
Niveau de rémunération	Grille indiciaire et régime indemnitaire du grade
Période de recrutement.	De mai à juin, tous les après-midis (4 h) : <u>Mois de mai</u> : les 4 et 5, du 8 au 12, du 18 au 20, les 25 et 26. <u>Mois de juin</u> : les samedis et dimanches Du 1 ^{er} juillet au 30 septembre : tous les après-midi (4 h), du mercredi au dimanche. + ½ journée de formation pour chaque vacataire recruté.

3. UNITE « Assistance aux syndicats de bassin versant »

Cette unité, composée de deux techniciens et chargée de l'animation de la cellule ASTER d'assistance aux syndicats de bassin, devra particulièrement en 2013 mettre en place l'outil de gestion et de suivi financier des contrats territoriaux de milieux aquatiques (CTMA), et élaborer le bilan du contrat régional de bassin versant (CRBV).

Or, un de ces deux agents va s'absenter pendant 4 à 5 mois pour congé de maternité (l'assurance des risques statutaires remboursera les traitements correspondants), et il faut donc assurer son remplacement pour respecter le contrat de financement de ce poste par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et la Région Bretagne et produire le travail programmé.

Pour garantir la continuité des actions, un tuilage d'un mois entre la titulaire et le futur remplaçant sera en outre indispensable.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration de créer à cet effet pour un mois un poste occasionnel de Technicien territorial, et de passer avec l'agent recruté un contrat de 6 mois dans les conditions suivantes :

TECHNICIEN TERRITORIAL	
Nature des fonctions	Mise en place du CTMA Bilan du CRBV
Niveau de recrutement	Catégorie B – Technicien territorial
Niveau de rémunération	Grille indiciaire et régime indemnitaire du grade
Période de recrutement.	6 mois à compter d'avril 2013.

4. UNITE « Administrative et Financière »

Conformément à la loi du 26 janvier 1984 art. 3 alinéa 2 et pour pouvoir assurer la continuité du service administratif, il est proposé que le Président puisse faire appel, en cas de besoin avéré, à un agent, pour une durée de 2 mois maximum, pour effectuer des tâches administratives et occasionnelles d'exécution.

La rémunération afférente serait effectuée sur la base de l'indice minimum de FPT, et prise en charge par le Budget Principal.

5. Stagiaires de l'Enseignement supérieur

Il est proposé que le Président puisse faire appel, selon les besoins des services, à des stagiaires rémunérés, à savoir des étudiants qui doivent, dans leur cursus, accomplir des stages pratiques.

Leur rémunération serait calculée sur la base de 88 % de l'indice majoré 186, soit environ 700 € nets mensuels.

Le recensement des besoins de service est présenté dans le tableau suivant.

Année universitaire 2012 - 2013

Recensement des besoins en stagiaires

Thématique	Profil recherché	Durée
Etude du Remplacement des coffrets électriques des portiques du barrage d'Arzal	BTS électrotechnique	2 x 1 mois
Etude de vulnérabilité de l'usine de Férel	Licence QSE	3 mois
Modélisation hydraulique des feeders AEP	Master 2 ENGEEES	6 mois
Analyse du fonctionnement des flux bactériologiques de la baie de Vilaine	Master 1 UBS Vannes	5 mois
Télédéttection de la jussie	Master 2 AGROCAMPUS	6 mois
Etude socio-économique des Marais	Master 2 Aménagement des espaces ruraux	6 mois
		28 mois

BRUNEL

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 1^{er} mars 2013

à 9 H 30 à La Roche Bernard

6. Emplois 2013 : Création

B) Emplois non permanents

1. UNITE « Ouvrages Hydrauliques – Navires »- Emploi de Capitaine

Par délibération du 21 septembre 2012, le Conseil d'Administration avait décidé la création, pour 3 mois, d'un emploi de capitaine-remplaçant du navire ROCHEVILAINE, pour pallier l'absence pour maladie du capitaine en titre.

Il apparaît aujourd'hui que son arrêt maladie va être prolongé de 3 mois.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration de prolonger d'autant l'emploi du remplaçant, dans les conditions suivantes :

CAPITAINE - REMPLACANT

Nature des fonctions	- Exploitation et maintenance du rotodévaseur « ROCHEVILAINE ». - Navigation – sécurité. - Gestion du carnet de bord et des fiches d'exploitation.
Niveau de recrutement / rémunération	Inscrit maritime de catégorie 9
Durée	Du 9 février 2013 au 8 mai 2013.

2. UNITE « Milieux naturels »- Emploi de chargé de mission plantes invasives

Par délibération du 7 avril 2010, le Conseil d'Administration avait décidé la création pour 3 ans de l'emploi de chargé de mission plantes invasives.

Il apparaît aujourd'hui nécessaire de prolonger cette mission de 6 mois, d'abord pour achever le travail de télédétection de la Jussie sur l'ensemble du bassin mené depuis 5 ans, mais aussi pour compléter l'équipe chargée du Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI 2) sur l'axe renaturation, et apporter une expertise sur les espèces invasives et la biodiversité des cours d'eau aux syndicats de bassin versant.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration de réorienter ainsi ce poste, pour une durée de 6 mois dans les conditions suivantes :

CHARGE DE MISSION PLANTES INVASIVES

Nature des fonctions	<i>Voir ci-dessus</i>
Niveau de recrutement	Ingénieur territorial
Niveau de rémunération	Grille indiciaire et régime indemnitaire du grade
Durée	6 mois à compter du 9 mai 2013.

3. UNITE « Géomatique – Informatique » Emploi de chargé de mission inventaire des cours d'eau

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Vilaine (SAGE) a été adopté par la Commission Locale de l'Eau (CLE), le 17 janvier 2003 et approuvé par arrêté préfectoral en date du 1er avril 2003. Une de ses préconisations (article 119) est l'obligation pour les communes du Bassin de procéder à un inventaire des cours d'eau.

Les orientations de la CLE, dans le cadre de la révision du SAGE, vont vers une affirmation du critère primordial d'établissement de ces inventaires de cours d'eau par bassins hydrographiques. La création d'un référentiel cartographique hydrographique est le préalable indispensable à toute action cohérente. Il doit pouvoir être généralisé dans les meilleurs délais.

Deux inventaires ont été inscrits au budget de l'IAV pour cette année 2012. Un inventaire sur le bassin de la Vilaine Amont et un inventaire sur le bassin du Don. Un cahier des charges rigoureux guide l'ensemble du travail, avec des rapports jalons, à toutes les étapes du travail : concertation, travail terrain, guide cartographique, restitution et validation finale.

Pour mieux maîtriser cette action, deux solutions ont été engagées : une réalisation en interne (en cours sur le bassin de la Vilaine amont par un agent contractuel) et une réalisation externalisée à un bureau d'étude (X. HARDY sur le bassin du Don).

Afin de pouvoir évaluer la stratégie à conduire pour les inventaires des prochaines années, il est proposé de mener cette année une étude d'analyse de l'existant de l'ensemble des inventaires qui a pu être réalisé sur les autres bassins versants. En effet, un nombre important d'inventaires a déjà pu être finalisé à l'initiative de communes ou d'EPCI. Ces inventaires ne sont pas tous remontés jusqu'à la CLE, et n'ont pas tous été réalisés selon le même cahier des charges. Il est important de pouvoir collecter ces inventaires et de pouvoir en faire une analyse critique par rapport aux exigences du cahier des charges du SAGE Vilaine. L'objectif est de pouvoir planifier les prochains inventaires, en exploitant au mieux les travaux déjà réalisés. Cette étude permettra d'éviter des dépenses superflues, la re-sollicitation d'acteurs ainsi que le choix de réaliser en régie ou par un prestataire les futurs inventaires.

Consécutivement à cette analyse critique, un inventaire est programmé en régie sur le bassin versant du Semnon. Il confirme l'engagement de l'EPTB à maintenir son effort sur les inventaires cours d'eau et répond au souhait du Syndicat de bassin du Semnon de voir cette étude réalisée en interne.

La réalisation de ces missions nécessite l'embauche pour douze mois d'un contractuel chargé à temps plein de l'inventaire du Semnon et de la récupération et l'analyse de tous les inventaires. Cette mission est subventionnée à hauteur de 80 %, ce qui représente un coût total de 8 000 à 10 000 € à la charge de l'Institution.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration la création de cet emploi dans les conditions suivantes :

CHARGE DE MISSION INVENTAIRE DES COURS D'EAU

Nature des fonctions	<i>Voir ci-dessus</i>
Niveau de recrutement	Technicien territorial
Niveau de rémunération	Grille indiciaire et régime indemnitaire du grade
Durée	1 an à compter du 1 ^{er} mars

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 1^{er} mars 2013

à 9 H 30 à La Roche Bernard

6. Emplois 2013 : Création

C) Emplois permanents pour avancement de grade ou promotion

1. Avancement de grade

Comme chaque année, il appartient à l'Institution d'établir et de proposer à la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique les dossiers des agents qui, remplissant les conditions d'ancienneté et de mérite, peuvent prétendre à un avancement de grade.

En 2013, 6 agents de catégorie C sont proposés, et la CAP se prononcera dans le courant du mois de février.

Sans attendre cet avis, il est proposé au Conseil d'Administration de créer les nouveaux grades permettant ultérieurement la nomination des agents proposés, étant précisé que dès la nomination dans les nouveaux grades, les anciens seront supprimés du tableau des effectifs.

La proposition est donc la suivante :

EMPLOI	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT	DATE D'EFFET
Comptable	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1 ^{er} février 2013.
Secrétaire Assistante	Adjoint Administratif de 1 ^{ère} classe	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1 ^{er} février 2013.
Secrétaire Assistante	Adjoint Administratif de 1 ^{ère} classe	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1 ^{er} février 2013.
Barragiste	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1 ^{er} février 2013.
Pontier	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1 ^{er} février 2013.
Barragiste	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	1 ^{er} février 2013.

2. Promotion

Un barragiste du barrage d'Arzal, actuellement adjoint technique principal de 2^{ème} classe, qui remplissait les conditions d'ancienneté et de mérite, et qui a passé avec succès l'examen professionnel d'accès au grade d'agent de maîtrise, a été proposé pour ce nouveau grade à la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Loire-Atlantique, qui a retenu son dossier et l'a inscrit sur liste d'aptitude.

Dans l'optique d'une nouvelle organisation de l'unité « ouvrages hydrauliques, DPF, navires », découlant d'un nouveau partenariat avec la Région Bretagne pour la gestion du DPF, il apparaît nécessaire de repositionner un barragiste vers une fonction de plus grande expertise.

Une réflexion d'ensemble sur le positionnement hiérarchique et fonctionnel de l'équipe des barragistes devra en outre être menée.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration de créer au 1^{er} février 2013 ce nouveau grade pour permettre cette réorganisation. La nomination dans le nouveau grade interviendrait à la mise en place du nouvel organigramme, et le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe serait alors supprimé du tableau des effectifs.

Selon une jurisprudence constante du Conseil d'Etat, les emplois sont créés ou modifiés selon les nécessités de service, et il convient donc, préalablement à l'éventuelle création de ce nouvel emploi positionné sur le grade d'agent de maîtrise, de déterminer quelles missions indispensables au service relèveraient de cet emploi.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration de créer au 1^{er} février 2013 ce nouveau grade d'agent de maîtrise pour un des emplois de barragiste, étant précisé que dès la nomination dans le nouveau grade, l'ancien serait supprimé du tableau des effectifs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 1^{er} mars 2013
à 9 H 30 à La Roche Bernard

6. Emplois 2013 : Création

D) Emploi permanent de comptable

Au sein de l'unité « affaires financières et ressources humaines », une comptable assure la préparation et l'exécution du budget principal et du budget annexe Concession, le suivi de la dette et de la trésorerie, et celui des subventions et de l'actif.

Cet agent vient d'être placé en maladie pour 3 mois, et l'on peut déjà redouter avec certitude que la maladie ordinaire évolue en maladie longue durée (5 ans) suivie de mise en retraite pour invalidité.

Or la technicité du poste, son importance dans un contexte de raréfaction des ressources, le rend incompatible avec une succession de remplaçants, aussi motivés soient-ils.

Par ailleurs, l'assurance des risques statutaires souscrite par l'Institution remboursera le traitement de cet agent pendant toute la durée de son absence pour maladie.

C'est donc pour ces raisons qu'il est proposé au Conseil d'Administration de créer dès à présent un emploi de comptable, chargé des mêmes missions, dans les conditions suivantes :

COMPTABLE

Nature des fonctions	Préparation et exécution budgétaire Suivi de la dette et de la trésorerie Suivi des subventions et de l'actif
Niveau de recrutement	Catégorie B – Rédacteur territorial
Niveau de rémunération	Grille indiciaire et régime indemnitaire du grade
Durée	1 ^{er} février 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- Décide la création de l'ensemble de ces emplois dans les conditions proposées
- Charge le Président d'accomplir toutes formalités et signer toutes pièces afférentes

Pour extrait conforme

Le Président

Jean François GUÉRIN